



INCO

4 juillet 2018

INSTANCE NATIONALE DE CONCERTATION OUVRIERE

La séance s'est ouverte dans un contexte pesant, le recrutement des ouvriers d'Etat étant remis en cause. FO demande d'ajouter un point à l'ordre du jour sur les embauches.

De plus, un défaut de réception de documents a été signalé, l'ensemble des OS n'ayant pas reçu les documents de travail.

Embauches Ouvriers d'Etat

La sous-directrice des personnels précise que cette affaire est extrêmement politique, et qu'à aucun moment elle ne pouvait se douter de cette issue. Pour FO, le changement de gouvernement ne peut servir de prétexte à cette politique. L'engagement de la précédente Ministre de la Fonction Publique, pris en juillet 2016 à l'assemblée nationale, de lever le moratoire sous conditions de fixer les familles à embauches doit être tenu ! Depuis cette déclaration, aucune autre annonce politique n'est venue contredire cette position.

La DGAC prend donc l'entière responsabilité de lancer des embauches de contractuels dès 2018. Cela se fera sans FO.

FO demande également que les recrutements décidés par l'administration en 2018 dans le format de contractuels soient transformés en emplois sous statut d'Ouvriers d'Etat, si nous arrivons à faire évoluer nos décideurs politiques. FO demande également que le volume des recrutements soit adapté aux départs déjà prévus : 27 Ouvriers d'Etat ont déjà déposé leur dossier de départ à la retraite pour 2018, le nombre de 30 embauches, quel que soit le statut, est largement insuffisant pour que soit respecté l'engagement protocolaire d'un recrutement par départ, permettant le maintien des effectifs.

L'administration présentera le contenu des futurs contrats avec les modalités de sélection, qui ne devraient pas diverger des modalités actuelles, ainsi que le nombre de recrutements. L'administration propose une réunion de présentation de futures modalités de recrutement la semaine du 9 juillet.

FO ne participera à cette réunion, à laquelle l'administration souhaite la collaboration des organisations syndicales sur les recrutements en urgence de contractuels pour 2018.

Nous avons réaffirmé que la publication de nos textes statutaires ouvriers d'état (1 décret et 4 arrêtés) reste une priorité et qu'il n'est pas question de s'engager dans tout autre nouveau chantier statutaire.

Point 1 : Approbation du Procès-verbal

Les documents n'ayant pas été reçus par les représentants des personnels, la validation du PV est remise à une date ultérieure

Point 2 : Création d'une famille maintenance aéronautique

Le GT a étudié l'intégration en une famille unique des familles intervenant en maintenance aéronautique (Technicien Cellule et Moteur, Technicien Avionique, Menuisier Avions, peintre avions, chaudronnier, mécanicien d'usinage). Les objectifs du GT étaient une validation des travaux courant 2018, pour une mise en œuvre dès l'année 2019.

L'impact directement visible est que les AVE et ouvertures de postes d'avancement préciseront, dans le descriptif des postes, l'option de cette nouvelle grande famille.

FO fait remarquer que le but de ce GT était, outre une harmonisation des fiches, de simplifier les modalités de recrutement sous statut d'ouvriers DGAC. Les choix de l'administration, si elle recrute des contractuels, ne sont plus en phase avec les objectifs premiers de ce GT. C'est l'occasion pour FO de rappeler sa volonté de voir les recrutements d'ouvriers perdurer.

Cependant FO, ayant participé au GT, souhaite valider aujourd'hui cette nouvelle fiche. Elle doit permettre un meilleur processus pour faire face à la difficulté rencontrée, dans le contexte du marché de l'emploi lié à l'aéronautique et de la complexification des règles de la Fonction Publique.

Vote : POUR : 6 FO, 1 CFDT. La délégation CGT, pas informée de ce GT, n'a pas souhaité participer au vote en l'état.

Point 3 : Création d'un GT famille spécialiste des systèmes d'information

Le but de ce Groupe de Travail est de revoir les préparations aux essais, qui compliquent très fortement la gestion des différentes options par le candidat. Le pôle de compétence Informatique a également du mal à proposer des formations qui correspondent aux différents sujets que les candidats peuvent choisir.

FO valide la création de ce GT, qui permettrait de faire mieux coller les préparations aux essais (que la DGAC achète sur catalogue) avec les sujets que les candidats ont à traiter, souvent très intégrés dans le fonctionnement du service d'affectation du candidat.

Point 4 : Création d'un GT chaîne graphique

L'administration souhaite lancer des réflexions autour des métiers de la chaîne graphique (métiers des familles liées à l'impression) Les travaux pourront travailler de l'évolution des fonctions autour de ces missions, voire à la création d'une famille unique « éditique » qui prendrait en compte l'évolution des technologies des familles existantes (PAO, conducteur offset, brocheur et reprographie) en relation avec la chaîne graphique et la production de documents.

FO demande que les réflexions soient élargies au-delà du SIA, afin de prendre en compte les travaux en cours à l'ENAC via le GT Edition, mais également d'inclure dans ce périmètre d'étude le pôle reprographie de Farman (dont la SG a reconnu la bonne qualité du service rendu au siège de la DGAC), ainsi que l'équipe des 6 agents de la DTI. Il est important à travers ce GT d'avoir une vision complète et globale de tous les sites employant des Ouvriers d'Etat sur les métiers de production de documents et de l'avenir de la chaîne éditique au SIA.

FO valide également la création de ce GT.

Point 5 : Création d'un HCC dans la famille Spécialiste Laboratoire

L'administration nous informe des travaux en cours sur ce GT. Il reste à préciser les formations préparatoires aux essais, ainsi que le contenu de la formation continue. L'administration souhaite réunir une dernière fois le GT en septembre, afin de valider définitivement les travaux.

FO a demandé qu'une INCO, même téléphonique, puisse se tenir avant la fin 2018, pour pouvoir appliquer les nouvelles fiches de la famille Spécialiste Laboratoire dès 2019. SDP a reconnu qu'une INCO sera difficilement tenable à cause du calendrier électoral chargé, mais accepte néanmoins qu'une INCO puisse se réunir par téléphone, pour tenir l'objectif de mise en application en 2019.

Point 6 : Information sur la prime « métiers » des OPA

L'administration informe l'INCO que la prime est actuellement versée conformément à la réglementation de 2002.

FO relève la réactivité du Centre de Gestion Ouvriers afin de mettre en place rapidement la revalorisation de la prime métiers OPA. Retrouvez tous nos communiqués sur [la page dédiée aux OPA](#) de notre site FO DGAC.

Point 7 : Projet de création de la famille OMSI

Un point d'information a été fait sur les travaux du GT protocolaire portant sur la création de la famille OMSI :

- les référentiels de fonctions de cette nouvelle famille ont été finalisés : ils permettront de définir toutes les fonctions qui seront liées à cette nouvelle famille.
- des fiches ont été élaborées pour lister les compétences nécessaires pour intégrer cette nouvelle famille, en relation avec le référentiel de fonctions.
- Un travail a également été fait sur la préparation aux essais ainsi que sur la formation continue.

La prochaine réunion de ce GT protocolaire aura lieu en septembre. L'administration précise à nouveau, conformément à la note de cadrage demandée et obtenue par FO, que les candidats devront faire acte de candidature pour l'intégration dans la nouvelle famille, et leur nouvelle fiche de poste devra être présentée en CICAVE-O. Une évaluation sera faite par le pôle de compétences Logistique afin de définir les formations nécessaires à la mise à niveau tenant compte du groupe de l'agent et au prochain avancement du candidat.

FO attend la suite des travaux, notamment sur les mesures sociales d'accompagnement que nous avons demandées en GT. Nous serons particulièrement vigilants sur sa mise en application.



Point 8 : Bilan d'activité 2017

L'administration nous a présenté le bilan des actions menées par CGO sur les avancements, les formations et les réorientations professionnelles.

Point 9 : Point d'étape sur le projet des textes statutaires

L'administration a rappelé que les projets de textes, sous forme d'un décret et de quatre arrêtés (carrière, instances nomenclature et chef d'équipe) ont été présentés en mars 2018. Ils sont dans le circuit d'instruction. Un accusé de réception a été envoyé par le guichet unique le 2 juillet dernier, sur la recevabilité du projet. Le guichet dispose « théoriquement » d'un délai de deux mois pour instruire ce dossier, mais FO craint que sans pression, ce ne soit pas une priorité à la Fonction Publique.

FO souligne le travail important qui a été fait sur la consolidation des textes juridiques pour la gestion des Ouvriers d'Etat de l'aviation civile (DGAC, ENAC et Météo-France).

FO a réaffirmé son attachement à voir la publication rapide de ces textes, compte tenu du contexte politique actuel et des fortes pressions que notre corps subit depuis de trop nombreuses années.

Questions diverses

Transferts des agents Logistique DSAC vers DSNA

L'administration a annoncé que 32 ouvriers sont transférés, au titre du transfert de la Logistique de la DSAC vers la DSNA, au 1er juillet. Seule la région Nord-Est pose encore des problèmes et n'accepte pas d'appliquer les conclusions du groupe de travail protocolaire. Les services de l'outre-mer seront prochainement concernés.

FO trouve inacceptable la position prise par certains services de la DGAC de s'opposer à l'application de décisions nationales, validées et discutées entre la DGAC et les organisations syndicales signataires du protocole.

Action Publique 2022

FO ne peut que dénoncer les effets désastreux du rapport « Action Publique 2022 » que vont subir (dans un premier temps) les Ouvriers d'Etat à la DGAC, et de tous les personnels Météo-France, où est prévue une baisse dogmatique et inacceptable de 15% des effectifs, soit 500 postes sur ces 5 prochaines années.

Avenir des pôles de compétences gérés par un agent du STAC

FO s'inquiète de l'avenir des pôles de compétences gérés par un responsable positionné au STAC et qui va partir prochainement en retraite. FO attire l'attention de l'administration sur des dysfonctionnements qui pourraient apparaître suite au départ de cette personne ; les familles concernées sont spécialistes labo, conducteurs d'engins, entretien bâtiment, assistants de prévention et mécaniciens automobile. L'administration réfléchit à une meilleure répartition des compétences, en essayant de trouver des agents volontaires pour tenir les fonctions de responsables de pôles.

Gestion des congés maladie et des accidents de travail

La gestion actuelle du passage à demi-traitement n'est pas acceptable en l'état ! FO dénonce le manque d'information de la part de tous les services qui interviennent pour gérer ces dossiers individuels. Les agents se retrouvent souvent devant le fait accompli quand leur salaire est versé sur leur compte bancaire ! FO demande que, dès qu'un agent doit passer en demi-traitement, l'administration en informe rapidement l'agent. Tout doit pouvoir s'anticiper afin de ne pas mettre les agents concernés dans une difficulté financière supplémentaire. Une récente réunion sur les procédures et l'amélioration des gestions RH a été piloté par SDP pour améliorer les circuits d'information avec les RH de proximité.

Retard sur le traitement des travaux incommodes

Des retards existent aujourd'hui sur le paiement des travaux incommodes dans plusieurs services. Pour FO, les retards de cet ordre sont inadmissibles. De plus, ce problème est évoqué régulièrement en CAO et en INCO.

L'administration s'engage à refaire un point avec les services concernés. Elle est consciente qu'une amélioration est attendue. Suite à cet échange vigoureux avec l'administration, FO a été informée que tous les relevés d'emplois en retard jusqu'en mai 2018 ont été transmis à la paie. Les agents devront donc voir « prochainement » le paiement de ces primes sur leur fiche de paie (délai minimum de 2 mois).

**Vos représentants FO : Franck DUPONT (SNA-GSO) / Christophe CABARET (Météo-France) / Johan BLANCHARD (SNIA)
Cyril TANCOGNE (DTI) / Christophe MAZIN (ENAC) / Jean-Claude PINTO (SG) / Dominique THOMAS (DSAC-SO)**

